



# CHAMPIONNAT SOTHEBY'S SAIL CENTRAL 2016 au HYC FRUITBOWL et championnats régionaux <17 ans – Région du Centre

20-23 juillet 2017

Hôte : Hudson Yacht Club

Autorité organisatrice : Voile Canada

## AVIS DE COURSE

### 1 RÈGLES

- 1.1. La régata est régie par les Règles de course à la voile.
- 1.2. L'annexe P s'appliquera, comme le prévoit l'alinéa 1.3 de l'Avis de course.
- 1.3. Les règles P2.2 et P2.3 ne s'appliqueront pas et la règle P2.1 est modifiée de façon à s'appliquer à toutes les pénalités.
- 1.4. La règle 40 sera en effet en tout temps lorsque les bateaux sont sur l'eau, sans que le pavillon Y soit envoyé. Cela modifie le préambule du chapitre 4 et la règle 40.

### 2. PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1.1. La régata est ouverte aux concurrents admissibles des classes suivantes :

Optimiste Blanc	(pour les marins qui n'ont pas atteint l'âge de 11 ans avant le premier jour de la course programmée à la compétition)		
Optimiste Bleu	(pour les marins qui ont atteint l'âge de 11 ans au premier jour de la course programmée à la compétition et qui ont moins de 13 ans au premier jour de la compétition)		
Optimiste Rouge	(pour les marins qui ont atteint l'âge de 13 ans au premier jour de la course programmée à la compétition et qui n'ont pas plus de 15 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)		
Optimiste Vert	(pour les marins débutants nés après 2002)		
Laser 4.7	12-16 ans	Planche	12 et plus
Laser radial	12 et plus	2.4m	aucune restriction
Laser	16 et plus	Club 420	12 et plus



Canada



CII aucune restriction

29er

15 ans et plus

Classe ouverte aucune restriction

À l'exception des flottes optimistes, tous les âges sont le 31 décembre 2017.

3.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en ligne :

Concurrents :

[https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet\\_registration\\_form.php?regatta\\_id=14942](https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=14942)

Entraîneurs :

[https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet\\_registration\\_form.php?regatta\\_id=14944](https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=14944)

3.3 Tous les concurrents doivent présenter une preuve d'âge et une preuve d'appartenance à Voile Canada, conformément à l'**Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants** (Annexe 1).

3.4 Tous les concurrents doivent remettre les autorisations d'intervention médicale et renoncations voulues, signées par leur père, mère ou tuteur, lorsqu'ils s'inscriront sur place. Ces documents peuvent être téléchargés lors de l'inscription en ligne.

3.5 Pour les concurrents qui n'ont pas l'âge du consentement, le père/la mère ou le tuteur doit désigner par écrit un représentant adulte qui sera responsable du concurrent pendant la régata.

## 4 DROITS À PAYER

4.1 Droits à payer :

**Jusqu'au 13 juillet 2017 à minuit :**

Pour les 4 jours :

Concurrents : 155 \$/personne

Entraîneurs : 85 \$/personne\*

Les droits d'inscription pour les 4 jours comprennent : 2 jours de formation à terre et sur l'eau, 2 jours de course, repas de midi les 4 jours et repas du samedi soir.

\*Les droits à payer par les entraîneurs comprennent ce qui précède, plus du carburant pour le bateau de l'entraîneur et le repas des entraîneurs du vendredi soir.

**Après le 13 juillet 2017 : 50 \$ de plus.**

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course seront disponibles à l'arrivée au Hudson Yacht Club.

## 6. LIEU

6.1 Le Hudson Yacht Club est situé dans la ville d'Hudson, sur le lac des Deux-Montagnes.

6.2 Les participants et les campeurs inscrits pourront utiliser les installations du club pendant la régates.

6.3 Le HYC est interdit aux chiens, sauf pour se rendre à un bateau dans le port ou en revenir; cette interdiction est prévue par le règlement intérieur du Club.

## 7. LES PARCOURS

Il y aura trois zones de course. Les parcours seront définis dans les Instructions de course.

## 8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe 29er, la règle 44.1 est modifiée en ce que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 9. CALENDRIER Calendrier provisoire de la régates

SAIL CENTRAL 2017 DE VOILE CANADA AU HYC FRUITBOWL	
<b>Programme</b>	
<b>Mercredi 19 juillet 2017</b>	
16 h – 20 h	Inscription et confirmation d'inscription
<b>Jeudi 20 juillet 2017</b>	
7 h 30 – 9 h	Inscription et confirmation d'inscription
8 h 30	Cérémonie d'accueil
9 h 15	Début des séances de formation Fruitbowl
16 h – 17 h	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régates de VOILE CANADA et les entraîneurs
<b>Vendredi 21 juillet 2017</b>	
9 h	Suite des séances de formation Fruitbowl
11 h	Course d'entraînement
16 h – 17 h	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régates de VOILE CANADA et les entraîneurs
16 h – 18 h	<b>Inscription et confirmation d'inscription</b>
18 h	Dîner des entraîneurs
<b>Samedi 22 juillet 2017</b>	
7 h – 9 h	Inscription et confirmation d'inscription
8 h 15	Réunion des entraîneurs

8 h 30	Réunion des barreaux
10 h	Signal d'avertissement pour la 1 <sup>re</sup> course de la journée
Après les courses	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régata de VOILE CANADA et les entraîneurs
18 h	Dîner de la régata
<b>Dimanche 23 juillet 2017</b>	
8 h 15	Réunion des entraîneurs
10 h	Signal d'avertissement pour la 1 <sup>re</sup> course de la journée
<b>PAS DE SIGNAL D'AVERTISSEMENT APRÈS 14 H</b>	
Après les courses	Remise des prix

## 10. MODIFICATIFS

Toute modification au présent Avis de course sera affichée au plus tard le 15 juin 2017.

## 11. CLASSEMENT

Sept courses sont programmées. Une course doit être validée pour constituer une série.

## 12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs risques. Voir la règle 4, *Décision de courir*. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

## 13. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Des médailles de Voile Canada seront remises aux trois premiers de chaque classe
- D'autres prix peuvent être décernés

## 15. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

## 16. SÉCURITÉ

Sur l'eau, tous les bateaux doivent être munis d'un cordage flottant de 5 mètres de long et de 7 mm de diamètre frappé au mât. Il n'est pas permis d'utiliser d'écoute ou d'élément de gréement à cette fin.

## 17. DROIT D'UTILISER NOM ET PHOTO

En participant à la régata, tout concurrent accorde automatiquement à l'autorité organisatrice ainsi qu'aux commanditaires de la régata, et ce à perpétuité, le droit de réaliser, d'utiliser et de présenter de temps à autre et à leur discrétion toute image cinématographique ou photographique du concurrent (film, photo, film télévisé, en direct ou enregistré, ou autre reproduction) prise pendant la durée des compétitions de ladite régata auxquelles a participé le concurrent ou dans tout support d'information relié à la régata, sans rémunération.

## 18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout autre renseignement, contacter le :

Hudson Yacht Club

Yacht Club Road

Hudson (Québec)

JOP 1H0

Canada

Tél : 450-458-5326 Fax : 450-458-5141

[info@hudsonyachtclub.com](mailto:info@hudsonyachtclub.com)

<http://maps.google.ca/maps?hl=en&tab=wl>

## 19. HÉBERGEMENT

19.1 Le HYC dispose d'un nombre limité de places de camping. Ces places seront attribuées sur la base premier arrivé-premier servi, dès réception de l'inscription et des droits d'inscription.

19.2 D'autres options d'hébergement sont indiquées sur le site du HYC : [www.hudsonyachtclub.com](http://www.hudsonyachtclub.com).

## Annexe 1 :

### Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants aux épreuves de Voile Canada et aux compétitions nationales de voile au Canada

Les participants doivent présenter les pièces suivantes à leur arrivée à la régata afin de confirmer leur admissibilité à l'épreuve :

- Une Carte de membre de Voile Canada (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);
- ou
- Une Preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada, à un autre organisme membre de Voile Canada ou à une autre autorité nationale membre de World Sailing (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);

Tout participant sans

- carte de membre de Voile Canada, ni
  - preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada ou un autre organisme membre de Voile Canada, ni
  - preuve d'adhésion à une autre autorité nationale membre de World Sailing
- pourra se procurer une licence de course, valable pour la durée de la régata, au bureau des inscriptions. Cette licence temporaire coûte \$35.00.

**Les cartes de membre de Voile Canada** sont délivrées par les associations et fédérations provinciales de voile, qui les distribuent aux clubs membres. Elles sont ensuite remises aux membres par les directeurs ou gérants des clubs.

#### **Preuves d'âge acceptées :**

- Passeport en cours de validité;
- Pièces d'identité provinciales (ex. : permis de conduire, carte d'assurance-maladie);
- Pièces d'identité avec photo délivrées une municipalité, comprenant nom complet et date de naissance;
- Pièces d'identité avec photo délivrées par une école, comprenant nom complet et date de naissance;

#### **Preuves acceptées d'adhésion à un club ou autre organisme membre de Voile Canada :**

- Carte de membre d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada ou d'une autre autorité nationale membre de World Sailing (la carte doit indiquer le nom du détenteur et le type d'adhésion);
- Lettre officielle (original, télécopie ou fichier électronique) signée par le directeur d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada, sur papier à en-tête du club ou de l'organisme, donnant le nom des participants et leur type d'adhésion ou d'affiliation à l'organisme;
- Accès sur place à la liste des membres de l'organisme sur le site Web officiel de ce dernier; cette liste doit indiquer le nom complet et le type d'adhésion ou d'affiliation de ses membres.